



INDEMNITÉ DE RESIDENCE : UNE PREMIERE ÉTAPE !

Lors des bilatérales avec le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques,
La *FEDERATION DES SERVICES PUBLICS CFE CGC* avait revendiqué l'actualisation de la circulaire de 2001.

**Le ministre annonce
61 communes sur la
HAUTE SAVOIE et l'AIN
éligibles à l'IR 3%.**



C'EST UNE PREMIÈRE ÉTAPE

MAIS FAISONS PREUVE D'AMBICTION POUR LES AGENTS PUBLICS !



Pour le pouvoir d'achat.



Pour les zones en tension sur le marché du logement.



Pour une indemnité cohérente avec la réalité économique.



**LA LISTE DES COMMUNES AU SEIN DES ZONES DOIT ÊTRE
ACTUALISÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DES DROM COM !**



<https://www.cfecgcfp.org>



fonctions.publiques@cfecgcfp.org